

Observation n°242 du 14/04/2023

A l'attention de Monsieur René SOUDE - Commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

J'avais l'intention d'examiner en détail le dossier d'étude acoustique de cette nouvelle, enquête publique. J'ai donc consulté le site de la préfecture et, à ma grande surprise, je n'ai pas trouvé les informations que je recherchais. A vrai dire, je n'ai pas compris l'organisation de ce nouveau dossier.

Vous trouverez donc ci-après quelques remarques très générales :

- les nouveaux modèles d'éoliennes présentent une garde au sol diminuée par rapport à ce qui était envisagé à l'origine, désormais 25 m pour les éoliennes E1 et E2, 30 m pour les machines E3 à E6.

Vous reconnaîtrez que ces distances sont ridiculement petites, bien inférieures à 50 m, recommandation minimale de la Note Technique du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM) de décembre 2020.

De la même façon, cet organisme recommande de ne pas installer de machines dont le diamètre de rotor est supérieur à 90 m. Le diamètre des éoliennes prévues a été porté à 100 m.

Ce grand diamètre et cette faible garde au sol constituent un risque important pour les oiseaux de bas vol, dont les chiroptères, ainsi que deux espèces emblématiques de la zone d'étude, l'outarde canepetière et l'oedicnème criard.

- si j'en crois l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale), globalement très négatif, aucune étude de variante d'implantation n'a été réellement entreprise. Vis-à-vis des deux espèces citées plus haut, c'est fort "regrettable".

Pour ces raisons, je vous prie de noter mon opposition formelle à ce projet et vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable, largement justifié par ce dossier indigent.

Dans cette attente veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur l'expression de ma considération distinguée.

Thierry ROBERT de SAINT VICTOR -